

Rendements LifeCycle

Dans les tableaux ci-dessous, vous trouverez un aperçu des 'IRR' (Internal Rate of Return) du LifeCycle Allianz Plan for Life +. L'internal Rate of Return est le taux de rendement obtenu en supposant qu'une prime annuelle a été payée au 01/01/2023 pour les IRR sur 1 an et des primes annuelles au 1er janvier de chaque année depuis 2020 pour les IRR sur 3 ans, sans tenir compte des frais ou des taxes sur les primes.

Resultats LifeCycle Plan for Life + sur 3 ans

Defensive

Age au 31/12/2020	25	30	35	40	45	50	55	60	63
IRR 3 ans	-0,22 %	-0,22 %	-0,22 %	-0,22 %	-0,22 %	-0,26 %	-0,80 %	-1,16 %	-1,08 %

Moderate

Age au 31/12/2020	25	30	35	40	45	50	55	60	63
IRR 3 ans	0,52 %	0,52 %	0,52 %	0,52 %	0,52 %	0,47 %	-0,37 %	-1,07 %	-1,17 %

Growth

Age au 31/12/2020	25	30	35	40	45	50	55	60	63
IRR 3 ans	2,15 %	2,15 %	2,15 %	2,15 %	2,15 %	2,14 %	0,99 %	-0,63 %	-1,13 %

GrowthPlus

Age au 31/12/2020	25	30	35	40	45	50	55	60	63
IRR 3 ans	4,12 %	4,12 %	4,12 %	4,12 %	4,12 %	4,12 %	3,48 %	0,89 %	-0,27 %

Resultats LifeCycle Plan for Life + sur 1 an

Defensive

Age au 31/12/2022	25	30	35	40	45	50	55	60	65
IRR 1 an	9,83 %	9,83 %	9,83 %	9,83 %	9,83 %	9,83 %	9,31 %	8,08 %	6,20 %

Moderate

Age au 31/12/2022	25	30	35	40	45	50	55	60	65
IRR 1 an	10,65 %	10,65 %	10,65 %	10,65 %	10,65 %	10,64 %	10,06 %	8,72 %	6,90 %

Growth

Age au 31/12/2022	25	30	35	40	45	50	55	60	65
IRR 1 an	11,94 %	11,94 %	11,94 %	11,94 %	11,94 %	11,96 %	11,40 %	9,66 %	7,51 %

GrowthPlus

Age au 31/12/2022	25	30	35	40	45	50	55	60	65
IRR 1 an	13,94 %	13,94 %	13,94 %	13,94 %	13,94 %	13,94 %	14,05 %	11,84 %	9,28 %

Les fonds des options lifecycle présentes dans Allianz Plan for Life +

Fonds LifeCycle Allianz	Fonds dans lequel on investit
Allianz GI LifeCycle Global Equities	Allianz Global Sustainability
Allianz GI LifeCycle High Yield Bonds	Allianz Global High Yield
Allianz GI LifeCycle Corporate Bonds Euro	Allianz Euro Credit SRI
Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Bonds	Allianz Emerging Markets SRI Bond
Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Equities	Allianz Best Styles Emerging Markets Equity SRI
Allianz GI LifeCycle Short-term Euro	Allianz Advanced Fixed Income Short Duration
Allianz GI LifeCycle Bonds Euro	Allianz Advanced Fixed Income Euro

Courte description des fonds sous-jacents

Allianz GI LifeCycle Global Equities (Art. 8 SFDR)

ISIN: LU1766616152

Le Fonds cible les sociétés des marchés d'actions mondiaux conformément à la Stratégie d'Investissement Durable et Responsable (Stratégie IDR). L'objectif d'investissement consiste à générer une appréciation du capital sur le long terme.

Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Equities (Art. 8 SFDR)

ISIN: LU2034159405

Le fonds se concentre sur les actions de sociétés domiciliées dans un pays émergent ou générant une part prédominante de leur(s) chiffre d'affaires ou bénéfiques sur les marchés émergents conformément à la Stratégie d'Investissement Socialement Responsable (Stratégie ISR). Selon l'évaluation de la situation du marché par l'équipe de gestion, il peut recourir à différents styles d'investissement ou à des combinaisons de ceux-ci. Son objectif d'investissement consiste à générer une appréciation du capital sur le long terme.

Allianz GI LifeCycle High Yield Bonds (Art. 8 SFDR)

ISIN: LU1504570844

Le fonds se concentre sur les obligations mondiales ayant une notation de crédit inférieure à BBB- (classification de Standard & Poor's). Le fonds met essentiellement l'accent sur l'intensité des émissions de GES pour contribuer à façonner une économie et une société moins gourmandes en carbone. La part des titres adossés à des actifs/créances hypothécaires (ABS/MBS) ne peut pas dépasser 20 %. Toute exposition de change hors USD supérieure à 10 %

des actifs du fonds doit être couverte. L'objectif d'investissement consiste à générer des revenus et une appréciation du capital sur le long terme.

Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Bonds (Art. 8 SFDR)

ISIN: LU2190101761

Le fonds investit principalement dans des obligations souveraines et quasi souveraines provenant des marchés émergents, qui répondent aux critères de développement durable (politique sociale, droits de l'Homme, gouvernance d'entreprise, politique environnementale et éthique). L'objectif d'investissement du fonds est de parvenir à un accroissement du capital sur le long terme.

Allianz GI LifeCycle Corporate Bonds Euro (Art. 8 SFDR)

ISIN: LU1136108757

Le Fonds cible les obligations d'entreprises de qualité investment grade libellées en euros. Le processus de sélection des gestionnaires adopte une approche d'investissement durable et responsable (« SRI ») tenant compte des critères d'évaluation suivants : politique sociale, respect des droits de l'homme, gouvernance d'entreprise, politique environnementale et éthique. Jusqu'à 10 % des actifs du Fonds peuvent être investis dans des obligations de qualité inférieure à investment grade sous réserve qu'elles bénéficient, au moment de leur acquisition, d'une notation minimum de BB- (selon Standard & Poor's). La part des obligations en provenance des marchés émergents est limitée à 10 %. Toute exposition de change supérieure à 10 % des actifs du Fonds doit être couverte par rapport à l'euro. L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital sur le long terme.

ALLIANZ PLAN FOR LIFE +

Allianz GI LifeCycle Bonds Euro (Art. 8 SFDR)

ISIN: LU2190101332

Le Fonds investit principalement dans des obligations porteuses d'intérêts afin de générer un rendement supérieur à la moyenne sur le long terme par rapport au marché des obligations d'État de la zone euro. Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des obligations à haut rendement. Des obligations des marchés émergents peuvent également faire l'objet d'une acquisition. Le fonds encourage les investissements qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. L'exposition du Fonds à des obligations adossées à des actifs/titres hypothécaires (ABS/MBS) est limitée à 20 %. Toute exposition aux marchés des changes supérieure à 20 % des actifs devra impérativement être couverte en euro.

Allianz GI LifeCycle Short-term Euro (Art. 8 SFDR)

ISIN: LU1328247389

Le fonds cible essentiellement les titres rémunérés et vise ce faisant un rendement supérieur à la moyenne par rapport au marché européen des obligations de durée courte. Le fonds encourage les investissements qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. Jusqu'à 25 % de son actif peut être investi en titres à haut rendement, dans la mesure où leur notation de crédit se situe entre B- et BB+ (classification de Standard & Poor's). La part des obligations des pays émergents est limitée à 20 %. Les titres adossés à des actifs/créances hypothécaires (ABS/MBS) ne doivent pas constituer plus de 20 % du portefeuille et ne peuvent être achetés que si leur notation se situe dans la catégorie « investment grade ». Les investissements en devise étrangère supérieurs à 10 % de l'actif du fonds doivent être couverts face à l'euro.

Renseignements supplémentaires sur les fonds

Vous trouverez plus d'informations sur les fonds sous-jacents de Allianz Plan for Life + sur <https://mybroker.allianz.be> > Document center > Allianz LifeCycle-Brochure.

Les valeurs unitaires sont disponibles sur <https://mybroker.allianz.be> > Outils > Vie Prévoyance Individuel & Investissement > Return 23 Tool.

Informations importantes

Les éventuels coûts et taxes d'application sur les primes n'ont pas été pris en considération pour le calcul des rendements mentionnés ci-dessus.

Attention : Ces résultats obtenus dans le passé ne constituent pas un indicateur fiable pour des résultats futurs. La valeur des fonds de la branche 23 peut varier à la fois positivement et négativement en fonction de l'évolution des marchés.

Allianz est un leader mondial de l'assurance et des services financiers avec 122 millions* de clients dans plus de 70 pays et plus de 155.000 employés. Allianz est la marque d'assurance numéro un dans le classement mondial des marques Interbrand Global Brands Ranking 2022 et est reconnue comme assureur durable par le Dow Jones Sustainability Index 2022. Au Benelux, Allianz offre, par l'intermédiaire des courtiers en assurances, un large éventail de produits et services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. De l'investissement à l'épargne retraite, de l'assurance auto à l'assurance incendie et de la cyberassurance à l'assurance collective. En Belgique et au Luxembourg, Allianz compte plus de 900.000 clients, plus de 900 employés et un chiffre d'affaires de plus de 1,9 milliard d'euros. Aux Pays-Bas, Allianz sert plus de 1,2 million de clients par le canal du courtage. Allianz occupe aux Pays-Bas près de 1.050 employés et son chiffre d'affaires s'élève à 1,9 milliard d'euros. Souhaitez-vous plus d'informations ? Consultez dès lors www.allianz.be.

Cette brochure reprend des fonds de la branche 23 commercialisés en Belgique par Allianz Benelux. Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier en branche 23.

Le droit belge est d'application sur chacun des produits d'assurance repris dans cette brochure.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.

Cette brochure a été rédigée le 30 avril 2024.

Vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux, Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, plaintes@allianz.be, www.allianz.be.

Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be.

* Y compris les entités non consolidées avec les clients d'Allianz.